

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.07.2009

Révision: 20.07.2009

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **2-Cyclopentylcyclopentanone**

Code du produit L12503

Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
Zeppelinstrasse 7
D-76185 Karlsruhe / GermanyE-mail: gcat@matthey.com
www.alfa-chemcat.comService chargé des renseignements : Département sécurité du produit
Renseignements en cas d'urgence : Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

2 Identification des dangers

Principaux dangers: néant

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: N'est pas applicable

Système de classification :

HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1	Santé (effets aigus) = 1
FIRE	1	Inflammabilité = 1
REACTIVITY	1	Réactivité = 1

Éléments d'étiquetage SGH

néant

3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Désignation (No. CAS) 2-Cyclopentylcyclopentanone (CAS# 4884-24-6): 100%

Code(s) d'identification

No. EINECS : 225-495-2

4 Premiers secours

après inhalation : Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau : Demander immédiatement conseil à un médecin
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux : Demander immédiatement conseil à un médecin

après ingestion : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Recourir à un traitement médical

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications complémentaires :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation: Tenir les emballages hermétiquement fermés
Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de

stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques : Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

néant

Indications complémentaires :

Aucune donnée

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Gants étanches

Protection respiratoire :

Protection des mains :

Matériau des gants

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 20.07.2009

Date d'impression : 20.07.2009

Nom du produit **2-Cyclopentylcyclopentanone**

Temps de pénétration du matériau des gants non déterminé
Protection des yeux : Lunettes de protection.
Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

(suite de la page 1)

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme : liquide
Couleur : incolore
Odeur : non déterminé

Modification d'état
Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : 230-233°C
Température et début de la sublimation : non déterminé

Point d'éclair : 104°C

Température d'inflammation : Non déterminé

Température de décomposition : Non déterminé

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosivité :
inférieure : Non déterminé
supérieure : Non déterminé

Pression de vapeur : Non déterminé

Densité à 20°C: 0,98 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non ou peu miscible

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Substances à éviter : Agents d'oxydation
Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Effet primaire d'irritation de la peau : Peut provoquer une irritation
des yeux : Peut entraîner irritation.
Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
Indications toxicologiques complémentaires : D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue. Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

12 Informations écologiques

Indications générales : En général non polluant
 Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation : Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Consulter les réglementations d'Etat, locales ou nationales pour une élimination appropriée.
Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : Aucun(e)

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :
Classe IMDG/GGVmer : Aucun(e)
Polluant marin : Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
Classe ICAO/IATA : Aucun(e)

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE : Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
 Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Prescriptions nationales :
Indications sur les restrictions de travail : Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux : En général non polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique : Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement
Contact : Zachariah Holt

(suite page 3)

Nom du produit 2-Cyclopentylcyclopentanone**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

(suite de la page 2)